

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AMENEE D'EAU

La Menthue

Extrait du procès-verbal du Conseil intercommunal de l'Association d'amenée d'eau " La Menthue ".

Séance du 6 juin 2024.

Présidence : Madame Dominique Hauner

Le Conseil intercommunal

décide

Point 4 de l'ordre du jour : d'accepter les comptes 2023 de l'Association

Total des revenus : **505'339,16** francs

Total des charges : **505'339,16** francs

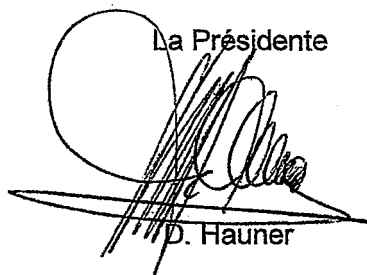
Excédent de revenus : **0,00** francs

Point 6 de l'ordre du jour : d'autoriser le Comité de direction à exécuter les travaux de la réfection de la station de Prahins et la mise en place d'un traitement UV pour un montant de 275'000 frs.

En application de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) , les décisions mentionnées ci-dessus peuvent faire l'objet d'un référendum.

Ainsi délibéré en séance du 6 juin 2024

La Présidente



D. Hauner

Le Secrétaire



R. Miéville